



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL POUR L'AUDIT
TECHNIQUE DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE ET DU
SYSTEME DE SECURITE INFORMATIQUE DE LA BANQUE**

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « **LE RENOUVEAU** », lance un **Avis d'Appel d'Offres International pour le recrutement d'un auditeur de l'Infrastructure Informatique et du Système de Sécurité Informatique de la BRB.**

Les Termes de Référence sont détaillés dans la Partie II.

2. Allotissement :

Le marché est en lot unique.

3. Financement

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute la personne morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Les groupements des entreprises pour le présent marché ne sont pas autorisés.

9

Ne peut participer à cet appel d'offres toute personne morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la Banque de la République du Burundi énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brb.bi.

5. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a. Le présent Avis d'Appel d'Offres ;
- b. Les Termes de Références.
- c. Les critères d'évaluation et de qualification.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être acquis auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage, bureau n° 2.27 bis, Tél. (+257) 22 22 40 98. Il est obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent dollars américains (100 USD) pour les soumissionnaires étrangers au compte numéro **CC11635** intitulé « *Compte transit paiement BRB/USD* » ou l'équivalent en Francs Burundi pour les soumissionnaires locaux, au compte numéro **CC11634** intitulé « *Compte transit paiement BRB/BIF* », ouverts au nom de la Banque de la République du Burundi dans ses livres.

7. Garantie de soumission

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée, d'un montant égal à trois mille dollars (USD 3.000) pour les soumissionnaires étrangers, ou l'équivalent en francs burundais pour les soumissionnaires locaux. La garantie de soumission sera restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché.

Elle ne sera pas restituée au soumissionnaire retenu qui se désistera. Le soumissionnaire gagnant devra aussi s'engager à une garantie bancaire de bonne exécution équivalant à cinq pour cent (5%) du montant total du marché.

8. Présentation et contenu des offres

L'offre technique devra contenir les documents suivants :

- Une lettre de soumission signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation;
- L'adresse précise et exacte du soumissionnaire (adresse, numéro de téléphone, etc.);
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce;
- Une attestation de non-redevabilité encore valide, délivrée par l'autorité fiscale;
- Le certificat d'enregistrement à la Taxe de la Valeur Ajoutée (TVA);
- Le numéro d'identification fiscale (NIF);
- Trois (3) références techniques des marchés similaires exécutés avec preuves à l'appui;
- La garantie bancaire de soumission.

N.B : L'absence de l'un des documents énumérés ci-dessus constitue une cause de rejet d'office de l'offre.

L'offre financière devra contenir les documents suivants :

- La lettre de soumission financière;
- Les bordereaux des prix, comprenant tous les droits et taxes payables au Burundi ;
- Le montant global du marché.

9. Monnaies de soumission et de règlement

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Dollars Américains (USD) pour les soumissionnaires de droit étranger. Les soumissionnaires de droit burundais libelleront entièrement leurs offres en francs burundais (BIF). Les montants devront être exprimés Toutes Taxes Comprises.

10. Impôts, droits et taxes

Les prix du présent Marché sont réputés comprendre tous les montants dus au titre des impôts, droits, taxes et obligations résultant de l'exécution des travaux, applicables en République du Burundi, conformément à la loi n°1/14



du 24 décembre 2020 portant modification de la loi n°1/02 du 24 janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus.

11. Présentation des offres

Les offres rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés (voir point 8) devront être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies avec une version électronique sur un CD ou clé USB. Elles seront présentées dans deux (2) enveloppes sous pli fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes seront glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offres pour le recrutement d'un auditeur de l'Infrastructure Informatique et du Système de Sécurité Informatique de la BRB** ».

Les offres seront envoyées à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi

1, Avenue du Gouvernement

B.P. 705 Bujumbura

Tél. (+257) 22 20 40 00 ; Fax. (+257) 22 22 31 28

E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions: « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

12. Délai d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

13. Dépôt et ouverture des offres

Les offres **doivent** parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5ème étage) au plus tard le 16/11/2023 à dix heures (**10h00'**). Passé ce délai, aucune offre ne sera reçue.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à dix heures et trente minutes (**10h30'**) dans la salle des réunions du 4ème étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants.

14. Délai d'exécution

Le délai d'exécution le plus court constitue un avantage et commence à courir dès la signature du contrat.

15. Modalités de paiement

Ce marché sera payé en deux (2) tranches :

- Une avance de démarrage qui peut atteindre vingt pour cent (20%) du montant du marché sera versée après la signature du contrat, sur demande expresse de l'attributaire du marché. Cette avance devra être couverte à cent pour cent (100%) par une garantie émanant d'un établissement bancaire agréé;
- Quatre-vingt pour cent (80%) à l'issu de la mission.

16. Evaluation des offres

La BRB porte à l'attention de chaque soumissionnaire que l'analyse des offres technique et financière se fera de manière indépendante et objective.

L'analyse des documents administratifs, des offres technique et financière se fera par la BRB qui établira une note globale pour chaque soumissionnaire sur les bases suivantes :

- La conformité des documents administratifs, des spécifications techniques et le respect des délais d'exécution du marché seront cotés à **70%** ;
- Offre financière sera cotée sur **30 %**.

N.B : Une note minimum de **90%** est exigée pour passer à l'ouverture et à l'analyse de l'offre financière.

17. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni une offre la plus avantageuse et l'attributaire du marché sera notifié par écrit.

18. Notification du marché

La notification dont question au point 15 supra pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable et traçable.

19. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 6.

20. Droit applicable

Le présent marché est régi par le Droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brb.bi.

Fait à Bujumbura, le 12...octobre 2023

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Edouard Normand BIGENDAKO



Gouverneur. Gouverneur